

PROCESSUS DE DEMANDE D'AMENAGEMENTS PAR LE TELESERVICE AMEX

Candidat	Etablissement scolaire	Service d'organisation des examens	Médecins désignés par la CDAPH
1) Création du compte sur AMEX			
2) Saisie de la demande d'aménagements 3) Téléchargement des pièces pédagogiques 4) Validation de la demande d'aménagements 5) <i>Envoi automatique de la fiche pédagogique</i>	<p>Transmission automatique</p> <p>Réception automatique par mail sur adresse RNE de la fiche pédagogique A compléter et à renvoyer <u>par courrier</u> au service des examens :</p> <p>DSDEN de Vaucluse pour DNB Rectorat DIEC 3.02 pour les autres examens</p>	Réception demande pour vérification administrative	
6) Impression du bordereau d'envoi des pièces médicales et <u>envoi postal</u> dans les 15 jours			Réception des pièces médicales
<p><i>Information de la famille par mail automatique de la transmission aux médecins</i></p> <p>La famille complète le dossier avec les pièces demandées</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Si dossier administratif complet transmission de l'avis médical pré-rempli aux médecins <u>par mail</u> • Si dossier administratif incomplet, demande de compléments à la famille ou à l'établissement (fiche pédagogique incomplète) 	Réception de l'avis médical pré-rempli
<p><i>Réception avis médical pour information par courrier</i></p> <p><i>Information de la famille que le recteur a reçu l'avis médical</i></p>		<p>Accuse réception de l'avis médical Auprès de la famille</p>	<p>Le médecin complète l'avis médical et adresse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'original au candidat si avis défavorable partiel ou total • Une copie au service d'examen

PROCESSUS DE DEMANDE D'AMENAGEMENTS PAR LE TELESERVICE AMEX

Candidat	Etablissement scolaire	Service d'organisation des examens	Médecins désignés par la CDAPH
<p><i>Information de la famille que la décision sur les aménagements d'examens est disponible dans AMEX</i></p> <p><i>Réception de la décision</i></p> <p><i>signature de l'attestation de remise en main propre</i></p>	<p align="center">Examens hors DNB/CFG</p> <p>Réception de la décision d'aménagements par mail</p> <p>Examens DNB/CFG : Réception de la décision d'aménagements par CYCLADES à délivrer aux candidats</p> <p>Récupération de l'attestation et transmission à la DSDEN 84</p>	<p align="center">DECISION</p> <p>Le recteur prend une décision sur les aménagements d'examens en s'appuyant sur l'avis médical</p> <p>délivrance de la décision</p> <p>Réception de l'attestation de remise (cf annexe n° 3)</p>	